

**LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
9608.40	Porte-mines rétractables (porte-mines, par exemple) :		
9608.40.40	À action mécanique pour sortir ou pour sortir et rétracter la mine . . . . .	6,6 %	C
9608.40.80	Autres . . . . .	3,4 %	C
9608.50.00	Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions suivants : 9608.10, 9608.20, 9608.31, 9608.39 ou 9608.40 . . . . .	Le taux applicable à chaque article en l'absence de cette sous-position	C
9608.60.00	Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe . . . . .	0,8 ¢ ch. + 5,4 %	C
	Autres :		
9608.91.00	Plumes à écrire et becs pour plumes . . . . .	Franchise	D
9608.99	Autres :		
9608.99.20	Cartouches de rechange . . . . .	0,8 ¢ ch. + 5,4 %	C
9608.99.30	Pointes (billes) pour stylos à billes . . . . .	40 ¢/mille + 7 %	C
	Autres :		
9608.99.40	Parties des articles relevant des sous-positions 9608.10, 9608.31 et 9608.39 (autres que les billes pour les stylos et crayons à billes) . . . . .	0,9 ¢ ch. + 6,1 %	C
9608.99.60	Autres . . . . .	3,8 %	C
9609	Crayons (autres que les crayons de la position 9608), mines, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs :		
9609.10.00	Crayons à gaine . . . . .	14 ¢/grosse + 4,3 %	C
9609.20	Mines pour crayons ou porte-mines, noires ou en couleurs :		
9609.20.20	Dont le diamètre maximal n'excède pas 1,5 mm. . . . .	Franchise	D
9609.20.40	Dont le diamètre maximal excède 1,5 mm. . . . .	0,5 ¢/grosse	C
9609.90	Autres :		
9609.90.40	Craies de tailleurs . . . . .	Franchise	D
9609.90.80	Autres . . . . .	5,5 ¢/grosse + 3,4 %	C
9610.00.00	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés. . . . .	5,1 %	C
9611.00.00	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main . . . . .	5,3 %	C